

**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**CM 2024-067 Compte rendu de la délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Information**

Le Conseil municipal a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire, à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2024-13	Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales pour un projet d'investissement au Multi-accueil de Guilers « Les petits poussins ».	28/06/2024
2024-14	Passation d'un marché public de travaux avec la société QUEVAREC pour la réalisation de travaux de ravalement de la maison Saint-Albert.	01/07/2024
2024-15	Consultation relative à des prestations de services d'assurances : déclaration d'infructuosité du lot n°1 (Dommages aux biens) et du lot n°3 (Flotte automobile), aucune offre n'ayant été remise pour ces lots	09/07/2024
2024-16	M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de section d'investissement.	17/07/2024
2024-17	Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre confié à la société IDEA Ingénierie (Brest) pour la rénovation du restaurant scolaire de l'école publique Chateaubriand : extension de la mission de maîtrise d'œuvre et détermination du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.	25/09/2024
2024-18	Autorisation de mandats spéciaux dans le cadre du 106 <sup>ème</sup> congrès des Maires qui aura lieu du 19 au 21 novembre 2024. Monsieur Pierre OGOR, Maire, Madame Anne CARRO, 1 <sup>ère</sup> Adjointe, Monsieur Michel CADOUR, 2 <sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Thierry COLAS, 4 <sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Pierre EVEN, conseiller délégué, représentent la commune lors de cette manifestation.	23/08/2024

**CM 2024-068 Point sur la rentrée scolaire 2024**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

**CM 2024-069 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2024 - 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette participation. Montant : 770 € / élève.

**CM 2024-070 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'école Sainte Thérèse**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant n°1 à la convention et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer. Cet avenant a pour objet de proroger d'un an la convention existante dans les mêmes conditions, soit pour l'année scolaire 2024 – 2025.

**CM 2024-071 Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse 2024 - 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2024 – 2025. Le montant de cette participation s'établit à 208 670 €.

**CM 2024-072 Convention pour l'organisation des Tréteaux chantants - Edition 2024**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention à passer avec la ville de Bohars et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

**CM 2024-073 Budget principal - Exercice 2024 - Décision modificative n°2**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative n°2 au budget principal 2024, a pris acte que cette décision modificative porte la section de fonctionnement à 7 291 650 €, la section d'investissement à 3 649 746 €, et que le budget principal 2024, toutes sections confondues, se porte donc à 10 941 396 € en dépenses et en recettes et a autorisé Monsieur Le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces à intervenir.

**CM 2024-074 Projet de chaufferie collective bois / Rénovation thermique de l'école Chateaubriand – Demandes de subventions**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de travaux, a validé le plan de financement prévisionnel et a autorisé Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre du Fond Vert, du Plan Bois Energie Bretagne, des CEE « Coup de Pouce Chauffage » ainsi que toutes autres subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux.

**CM 2024-075 Acquisition de la licence IV du débit de boissons « Le Team Bar » sis 15, Place de la Libération**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'acquisition de la licence IV et a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

**CM 2024-076 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'aide aux Jeunes Diabétiques du Finistère**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association d'Aide aux Jeunes Diabétiques du Finistère afin de participer au financement de l'organisation de la manifestation sportive « Les foulées du diabète » qui se déroulera le 17 novembre 2024.

**CM 2024-077 Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avis du CST en date du 11 septembre 2024, a approuvé la modification du tableau des emplois et des effectifs qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**CM 2024-078 Délégation générale d'attributions du Conseil municipal au Maire - Modification de la délégation relative au droit de préemption**

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a approuvé la modification de la délégation relative au droit de préemption : application de la délégation pour la préemption de biens dont la valeur est inférieure ou égale à 300 000 € net vendeur.

**CM 2024-079 Recours à la centrale d'achat du Numérique et des Télécoms dénommée « CANUT »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le recours à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms et a autorisé Monsieur Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous documents s'y rapportant.

**CM 2024-080 Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

**CM 2024-081 Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets**

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.